

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 1er février 2018  
Rapporteur :  
Monsieur Jean-René GUELLEC**

**N° 16**

**Extension de la zone d'activités de Kerourvois II à Ergué Gabéric  
Financement de la desserte en électricité**

**Dans le cadre de l'achèvement de la viabilisation de la seconde tranche de la zone d'activités de Kérourvois II, il convient de contribuer au coût des travaux qui seront réalisés par E.R.D.F. pour l'alimentation de l'opération en énergie électrique.**

\*\*\*

Les travaux de raccordement nécessaires à l'alimentation de l'opération en énergie électrique seront réalisés par E.R.D.F. (Electricité Réseau Distribution France). La proposition de raccordement d'E.R.D.F. présente la solution de raccordement de l'opération au réseau public de distribution et fixe le montant de la contribution de l'aménageur (Quimper Bretagne Occidentale) ; celle-ci est estimée à 66 459,02 € HT soit 79 750,82 € TTC.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à signer la proposition de raccordement électrique présentée par E.R.D.F. qui fixe notamment le montant de la contribution de l'aménageur (Quimper Bretagne Occidentale) estimée à 66 459,02 € HT soit 79 750,82 € TTC.

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 07/02/2018  
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/02/2018 (accusé de réception du 06/02/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*